

Montréal, le 11 mai 2010

Un appel à l'action !

Le X^e Congrès du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (SAPSCQ–CSN) s'ouvre aujourd'hui à l'Auberge du Lac Taureau. Sur le thème *Unissons nos forces ! Un appel à l'action*, les quelque 60 délégué-es représentant les 2300 agents de la paix œuvrant dans les 18 centres de détention partout au Québec discuteront jusqu'à jeudi du processus de renouvellement de leur convention collective avec le gouvernement du Québec, de leur constitution et de différentes problématiques auxquelles ils sont confrontés quotidiennement, comme la flagrante pénurie de personnel.

« Le congrès sera aussi l'occasion pour nous de faire le bilan de notre action syndicale, a déclaré le président du syndicat, Stéphane Lemaire, réélu par acclamation. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons obtenu grâce à la solidarité qui unit nos membres et de notre mobilisation. »

Le président du SAPSCQ profitera ainsi du congrès pour souligner l'ouverture cette semaine du centre de détention à Gaspé et de la première cohorte de 24 agents en services correctionnels (ASC) fraîchement promus de l'École nationale de police la semaine dernière. « La formation des ASC, nous l'a réclamions depuis longtemps, a-t-il poursuivi. Cette réussite est le fruit de notre mobilisation et un premier pas vers une plus grande reconnaissance de notre travail. » Quant au centre de Gaspé, il découle des démarches du syndicat depuis 2007, lorsque le SAPSCQ a déposé son mémoire au ministère de la Sécurité publique intitulé *La capacité carcérale*. Il y était notamment fait mention de la vétusté des centres et du trop grand nombre de détenus, par rapport à la capacité de les accueillir.

Sur le chemin de la négociation



De l'avis de Stéphane Lemaire, la plus belle réussite a certainement été celle d'avoir obtenu une reprise de la négociation à la fin de 2006, malgré la loi matraque qui a frappé les ASC et les 500 000 autres employé-es de l'État en décembre 2005. La loi 43, adoptée par le gouvernement Charest, leur avait alors imposé leurs conditions de travail et de maigres hausses salariales.

« Nous devons à notre combativité d’être les seuls syndiqué-es du secteur public à avoir obtenu des hausses supérieures au décret, a mentionné le porte-parole syndical. Cependant, comme nous l’avions dit à l’époque, il ne s’agit que d’une étape, car nous demeurons les agents correctionnels les moins bien rémunérés au Canada. Nous profiterons de la négociation en cours pour faire pleinement reconnaître notre métier et régler la pénurie de main-d’œuvre que nous connaissons et qui cause tant de problèmes. »

Le signal a clairement été envoyé au ministère et au Conseil du trésor récemment, alors que les représentants patronaux devront adopter une attitude plus ouverte à la table de négociation. Stéphane Lemaire : « Jusqu’à maintenant, ils sont complètement fermés à négocier nos demandes. Nous leur donnons quatre mois pour obtenir les mandats nécessaires au renouvellement de notre convention collective. Nous sommes déterminés à obtenir satisfaction sur nos revendications, dont un nécessaire rattrapage salarial. »

Le 12 mai, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, et le président de la Fédération des employées et employés de services publics (CSN), Denis Marcoux, prendront la parole en après-midi. Suivra un conférencier invité, M. Léo-Paul Lauzon. En matinée, des représentants du Syndicat des travailleurs de l’information du Journal de Montréal (CSN) expliqueront les enjeux du conflit de travail qui frappe les 253 lock-outés du quotidien de la rue Frontenac depuis près de 16 mois.

Le congrès permettra aussi aux délégué-es de discuter de la question des partenariats public-privé, le jeudi 13 mai, avec une présentation du vice-président de la CSN, Louis Roy. Un responsable du comité des jeunes de la CSN, Jean-Thomas Courchesne, animera un débat sur le militantisme chez les jeunes, la conciliation famille-travail et la question de l’environnement. Les délégué-es discuteront aussi des différents problèmes liés aux dépendances ou au harcèlement au travail.

Pour renseignements : Louis-Serge Houle, CSN–Information, 514 792-0795

